



PROJET D'ETABLISSEMENT
Multi-accueil Les Trois Pommes
JANVIER 2024



Version	Date	Objet (modifications majeures)
N°1	27/08/2020	Projet d'établissement – approbation et mise en application
N°2	14/05/2024	Modifications et mise à jour

I. Introduction :

La crèche les 3 pommes située Sente des Forrières, est implantée au centre de la commune de Franqueville Saint Pierre, l'une des 71 communes de la métropole Rouen Normandie.

Historique : de l'associatif à la municipalisation

Créée en 1986 à Franqueville-Saint-Pierre, l'association « Les Trois Pommes » avait pour vocation la garde d'enfants âgés de 10 semaines à 3 ans. Après 3 ans d'investissement des parents bénévoles, face à une activité en forte augmentation, ceux-ci ont souhaité que la municipalité s'engage au-delà du prêt des locaux.

L'apparition des contrats-enfance, associant municipalité, Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et usagers, dans le financement des structures d'accueil Petite Enfance, a été l'occasion de donner un nouveau départ à l'association « Les Trois Pommes ».

En 1990, à l'occasion de la construction du Centre Culturel Bourvil, un bâtiment voisin a été construit à destination de l'association. Ce déménagement dans de nouveaux locaux plus adaptés, a permis dans un premier temps l'accueil de 20 enfants en halte-garderie (âgés de 10 semaines à 6 ans), encadrés à présent par des salariés professionnels de la Petite Enfance, la structure étant alors gérée par l'association.

Guidée par la CAF et la Direction des Affaires Sanitaires, pour des raisons d'équilibre budgétaire, à partir de septembre 1990, la structure a évolué vers une activité « multi-accueil », proposant des places de crèche et de halte-garderie. Le 31 août 1998, la gestion de la structure est devenue municipale.

L'association « Les Trois Pommes » a continué d'exister à titre consultatif jusqu'à sa dissolution en 2003.

Crèche Municipale : Evolution de la capacité d'accueil

Lors du passage à la municipalisation, l'agrément a été accordé pour 30 berceaux. Au 28 août 2000, un nouvel agrément a été accordé pour 35 berceaux.

Jusqu'en 2007, le nombre de places en accueil régulier et accueil occasionnel était défini par l'agrément. Passé cette date, l'accueil a été qualifié « d'accueil polyvalent », ce qui a permis une plus grande souplesse pour répondre aux besoins des familles.

Les demandes d'accueil des Franquevillais ont continué de croître. La commune a alors souhaité répondre à cette demande. Des travaux ont été entrepris pour augmenter le nombre de places, tout en remettant aux normes le bâtiment vieillissant. Située au centre de la commune, à proximité des commerces et transport, la crèche bénéficiait d'une implantation optimale dans le quotidien des familles. Le choix a donc été fait de garder cette implantation.

Une première phase de restructuration a eu lieu en août 2015 avec une mise aux normes de la cuisine pour passer en liaison chaude depuis la cuisine centrale, basée à l'école Louis Lemonnier.

Les travaux d'extension et de restauration ont suivi de 2020 à 2022, faisant évoluer la surface au sol de la crèche à 451,5 mètre carré, soit une extension de 150 mètre carré. L'attention a été portée à l'amélioration de la qualité d'accueil en termes d'isolation phonique et d'organisation des groupes. Le coût total des travaux s'est élevé à 797 453,75 € HT. Une subvention de la CAF de 338 500 € a été accordé à la municipalité ainsi qu'une subvention de 137 500 € du département.

Afin de ne pas mettre les familles en difficulté, l'accueil a été maintenu durant la période de travaux grâce au déploiement de préfabriqués et à l'investissement de l'espace Play and Learn du RAM. Cette organisation a été accompagnée par l'équipe de la PMI. La réception des nouveaux locaux et leur investissement a pu être effectif à la rentrée 2022.

L'agrément est depuis le 07 octobre 2022 de 40 places d'accueil polyvalent faisant passer la structure en catégorie « grande crèche ». L'agrément est modulé de 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h30 pour 15 places.

Trois espaces d'accueil distincts ont été définis :

- Pomme de Pin l'espace pour les bébés (10 semaines à 1 ans)
- Pomme de Reinette l'espace pour les moyens (12 à 24 mois)
- Pomme d'Api l'espace pour les grands (24 mois à l'entrée à l'école).

Au vu des espaces de sommeil, les capacités par sections sont réparties de la manière suivante : 9 bébés, 12 moyens et 19 grands. Un vaste jardin aménagé entoure la crèche.

L'objectif du multi-accueil est d'apporter la plus grande souplesse possible dans les solutions d'accueil proposées aux parents et ainsi de s'adapter à l'évolution de leurs besoins. C'est une attention portée par toute l'équipe de la crèche.

II. Projet social et de développement durable :

1. Présentation des locaux

Bâtiment à l'architecture récente, la crèche est entourée par son jardin. La restructuration a permis d'améliorer la qualité d'accueil et l'environnement de travail des professionnels. L'isolation phonique et thermique a été optimisée. L'accent a été mis sur la luminosité à l'intérieur de la structure. L'aménagement a été pensé de manière durable, avec du mobilier référentiels NF Crèches et NF Environnement.

Passé le hall d'entrée, doté d'un espace poussettes, l'accès aux trois sections se fait par un axe central. Cet atrium spacieux est aménagé avec des espaces personnalisés pour chaque enfant : casiers et portes manteaux sont présents à côté de l'entrée des sections.

La section des bébés est la plus proche de l'entrée pour faciliter l'accès aux parents qui arrivent avec leurs enfants dans les bras. L'espace de vie de la section a un accès direct à la biberonnerie, à l'espace de change et aux chambres.

Les espaces de change, comme la biberonnerie sont vitrés afin de permettre la vision constante du groupe.

Les 3 sections ont un accès direct sur le jardin ce qui favorise la sortie des enfants. Des baies vitrées permettent une vue continue sur la végétation environnante et une luminosité optimale.

Les sections des moyens et des grands ont une porte vitrée entre leurs deux pièces de vie, ce qui permet le décroisement des groupes et l'itinérance ludique par la libre circulation entre les espaces. Elles partagent également la même salle de bain, dotée de plans de change avec escaliers et de toilettes enfants pour accompagner au mieux les enfants dans leurs apprentissages et leur autonomie. Le respect de l'intimité des enfants est assuré par les aménagements mis en place (vitre occultante, cloison entre les WC).

Chaque section possède son propre dortoir. Des espaces complémentaires accessibles aux trois groupes permettent le décroisement et la variété des activités proposées : une salle de motricité dotée d'une piscine à balle, une pièce de retour au calme et deux espaces polyvalents (altiers-réfectoire).

La pièce de retour au calme communiquant avec la section des grand permet un accès continu des enfants selon leurs besoins.

Chaque espace est pourvu d'un aménagement adapté et évolutif qui suit le développement des enfants.

L'atrium spacieux est investi en dehors des heures d'arrivée-départ, pour proposer d'autres activités grâce à des aménagements modulaires.

Le jardin qui communique avec tous les espaces d'accueil est doté d'une partie naturelle en herbe pourvue d'une petite butte, et d'une partie aménagée avec un chemin, un sol souple et une zone de jeux aménagés de plusieurs modules ; toboggan, bascule, ascension. Des temps quotidiens en extérieurs sont favorisés.

En complément de ces espaces réservés aux enfants et aux familles, on retrouve le bureau de direction, un espace de rangement, les vestiaires du personnel, la cuisine dédiée à la finalisation des repas (repas préparés en cuisine centrale, mixés sur place selon les besoins), une lingerie et une buanderie.

Un étage réservé au personnel, se compose d'une salle de réunion et d'une salle de pause.



2. Diagnostic de territoire

La crèche « Les 3 pommes », située Sente des Forrières, est implantée sur la commune de Franqueville-Saint-Pierre, l'une des 71 communes de la métropole Rouen Normandie, constituée de près de 500 000 habitants. Située sur le plateau Est de Rouen, la commune a vocation résidentielle. Son territoire s'étend sur 856 hectares dont les deux tiers sont consacrés à la grande culture.

Le multi-accueil est situé au centre de Franqueville-Saint-Pierre, à côté du centre culturel Bourvil, du Centre Médico-Social, du centre commercial de la ville et de l'hôtel de ville. Cette situation centrale permet la meilleure insertion possible de la structure à son cadre de vie.

La population Franquevillaise est relativement stable depuis 2009.

Année	1968	2009	2014	2020
Population	1888	5652	6157	6099

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

Le nombre de naissance des habitants de la commune jusqu'alors stable, a chuté en 2023, à l'image de la baisse nationale de la natalité.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Naissances	65	60	63	58	50	58	59	55	53	32

Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2023

La typologie des familles est la suivante :

	2009	2014	2020
Couples avec enfant(s)	3385	3297	3050
Familles mono parentales	437	638	560

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

En 2020 le nombre de ménages fiscaux était de 2491 et le revenu médian de ces foyers est de 28 000 €.

(Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2023)

Le taux d'activité générale s'illustre par les données suivantes :

Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2020

	Population	Actifs	Taux d'activité
Ensemble	3677	2734	74,4 %
Hommes	1721	1346	78,2 %
Femmes	1956	1388	71 %

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

La répartition des emplois par secteur d'activité en 2020, montre une prévalence du secteur de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale :

	Année 2020
Ensemble	2381
Agriculture	0
Industrie	675
Construction	216
Commerces, transports, services divers	1025
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	465

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2023.

Au 1^{er} janvier 2023, l'habitat sur la commune de Franqueville Saint Pierre se compose d'un parc locatif de 470 logements sociaux.

La ville offre de nombreux services : établissements scolaires de la maternelle au lycée, vie associative, zone d'activité et nombreuses entreprises. L'offre de garde quant à elle est composée de la crèche municipale « les 3 pommes » et de 3 crèches privées.

Crèches privées :

- Crèche Liberty Les portes de Franqueville (30 places) : 4B rue des terres rouges 76520 Saint Aubin Celloville : la commune a 3 places réservées sur cet établissement.
- Micro-crèche Hapili Léa et Léo (12 places) : 323 rue Pierre Corneille Franqueville 76520 Saint Pierre
- Malittle Crèche Five (Pédagogie Montessori/bilingue) : 586 rue de la république 76520 Franqueville Saint Pierre

Un RPE commun aux communes du plateau est, accueille les familles et assistantes maternelles et propose des ateliers itinérants sur la commune de Franqueville Saint Pierre et voisines. Des temps partagés entre la crèche les trois pommes et le RPE sont réalisés dans l'année (chasse aux œufs...). En plus des assistantes maternelles, 3 MAM sont implantées sur le plateau est.

3. Partenaires et travail en réseau

Afin de garantir le bon fonctionnement de la structure et la qualité de l'accueil, le multi-accueil travaille avec différents partenaires :

- Les partenaires institutionnels : P.M.I, C.A.F et Conseil Départemental.
- Les partenaires Locaux et de réseaux : PMI, RPE, Bibliothèque, Intervenants, Réseaux de soutien à la parentalité, écoles, associations.

Le multi-accueil de Franqueville-Saint-Pierre étant municipal, sa gestion est assurée par la commune. La CAF finance en partie les dépenses du service d'accueil, au titre de la PSU (Prestation de Service Unique) et de la COG (Convention d'Objectifs et de Gestion).

Le Conseil Départemental donne son agrément pour l'ouverture de la structure sur avis du service départemental de la P.M.I.

La PMI est un partenaire institutionnel mais également local. Nous travaillons en étroite relation sur le suivi des enfants et le maillage du soutien à la parentalité, contribuant à s'inclure dans la prévention des « 1000 premiers jours ».

Des projets en commun avec le RPE voient le jour au fils des temps forts de l'année (chasse aux œufs, semaine petite enfance...) afin de permettre un travail en réseau profitable à tous.

La bibliothèque « La Parenthèse », propose aux enfants du multi-accueil des temps de découverte du livre (un vendredi matin par mois) ainsi que des ateliers contes et activités manuelles (pour les enfants plus âgés, un mercredi après-midi par mois).

La crèche est ouverte à différents intervenants permettant de varier les activités proposées aux enfants tout comme de faire cheminer notre réflexion d'équipe : musicienne pour des ateliers d'éveil hebdomadaires, psychologue pour les séances d'APP (Analyse des Pratiques Professionnelles), artistes.

Une relation d'échange et de rencontre avec les réseaux de soutien à la parentalité du territoire est encouragée (Fabalab, les nids...). Les professionnelles participent à des cafés d'échanges ou des formations au fil de l'année.

Les écoles de la ville sont également des interlocuteurs privilégiés. Une visite est organisée au mois de juin afin de permettre aux enfants de découvrir l'école avec le groupe d'enfants et les professionnels de la structure.

Ouvrir la crèche sur l'extérieur est un moyen de garder notre esprit ouvert sur les évolutions du milieu de l'enfance, tout en apprenant aux enfants accueillis, à découvrir le monde qui les entoure.

Nous bénéficions aussi du travail en réseau au sein de la municipalité. Le partage avec les autres services de la Mairie amène de la collaboration et du partage sur des projets en commun (ex : semaine du goût avec les écoles).

4. Place des parents

Nous apportons une attention toute particulière à la place des familles au sein de la crèche, au travers de chacune des étapes de l'accueil.

Instaurer une relation de confiance et de respect est un travail au quotidien, qui débute dès les premiers accueils et favorisera le bien-être de l'enfant.

L'adaptation progressive sur une semaine permet de laisser le temps aux familles, en même temps qu'à leur enfant, de prendre leurs repères et favorise l'échange sur leurs ressentis.

Plusieurs moments de rencontre sont proposés pour accompagner les temps forts de l'année : réunion d'accueil et réunion de rentrée. Chaque famille peut ainsi s'exprimer en plus des temps de transmissions. Des rencontres individuelles peuvent aussi avoir lieu à la demande des familles.

Plusieurs moments festifs sont l'occasion d'ouvrir les portes aux parents durant l'accueil : fête de Noël, fête de fin d'année de crèche, carnaval, semaine de la petite enfance (...)

A ces occasions, des ateliers, à partager avec leur enfant, sont proposés aux familles : pâtisserie, éveil musical, massage (...). Ces moments sont précieux pour que les parents puissent voir leur enfant évoluer dans son temps d'accueil et capter l'atmosphère dans lequel il passe sa journée.

5. L'accueil de toutes les familles – prestation d'accueil

La structure accueille des enfants âgés de 10 semaines à leur 3^{ème} année. Lors de situations particulières (enfants porteurs de handicaps, garde-périscolaires) l'accueil peut être poursuivi l'année suivant l'entrée à l'école.

Ce mode d'accueil est réservé en priorité aux enfants dont les parents sont domiciliés à Franqueville-Saint-Pierre et ceux ayant une fratrie déjà présente à la crèche.

L'accueil régulier

Les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents. L'enfant est connu et inscrit dans la structure selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures mensuelles. Il peut être modifié pendant cette année selon les modalités précisées dans le règlement de fonctionnement.

L'accueil occasionnel

Pour les besoins ponctuels non réguliers, la crèche « les 3 Pommes » propose un accueil occasionnel à la demi-journée ou à la journée, aux horaires suivants :

- 8h30-11h30
- 13h30-17h30
- 8h30-17h30

L'enfant doit être connu de la structure et un contrat d'accueil occasionnel est signé. La famille s'inscrit en fonction de ses besoins et des places disponibles.

L'accueil d'urgence

Il est réservé à des situations imprévues et urgentes (ex : hospitalisation d'un parent ou d'une assistante maternelle...). Il s'agit de cas où l'enfant n'a jamais fréquenté la structure. Il est mis en place pour une durée précise et selon les places disponibles. L'accueil peut débuter sans période d'adaptation.

Horaires d'ouverture

	Accueil Régulier	Accueil occasionnel Demi-journée		Accueil Occasionnel à la journée
Lundi	7h30-18h30	8h30-11h30	13h30-17h30	8h30-17h30
Mardi	7h30-18h30	8h30-11h30	13h30-17h30	8h30-17h30
Mercredi	7h30-18h30	8h30-11h30	13h30-17h30	8h30-17h30
Jeudi	7h30-18h30	8h30-11h30	13h30-17h30	8h30-17h30
Vendredi	7h30-18h30	8h30-11h30	13h30-17h30	8h30-17h30

La crèche est fermée une semaine à Noël, 4 semaines au moins d'août et un à deux jours pour les journées pédagogiques.

6. Accompagnement des enfants vulnérables et de leur familles-Dispositions particulières

Lutte contre les exclusions

L'accueil en crèche a une place importante dans l'aide à l'insertion sociale, la formation et le retour à l'emploi de nombreuses familles.

Les situations de vulnérabilités sociales sont prises en compte dans les critères d'admission de la commission afin de favoriser l'accès aux familles en situation de vulnérabilité (famille monoparentale...).

Le travail étroit avec les services de la PMI permet aussi l'orientation et l'accueil d'enfants ayant des conditions de vies difficiles afin de favoriser leur développement et leur épanouissement. Des accueils d'urgence peuvent être mis en place pour permettre l'accès à une formation ou une prise de poste.

Projet d'accueil individualisé (PAI)

L'accueil des enfants porteurs de maladies chroniques et d'allergies peut se faire dans des conditions de continuité de soin et de sécurité grâce à la mise en place d'un PAI. La compatibilité de l'accueil collectif, au regard de la situation spécifique de l'enfant, est évaluée par le médecin qui le suit et est validée par écrit. Le RSAI de la structure observe la mise en route de l'accueil avec attention.

Le PAI est établi entre les différents intervenants : parents, médecin prescripteur, représentants et Référents Santé Accueil Inclusif de la structure. Il reprend de façon détaillée et précise, l'ensemble des informations nécessaires à l'équipe, concernant les modalités et aménagements à mettre en place et les éléments à surveiller. Le PAI définit donc toutes les adaptations à apporter à la vie de l'enfant durant l'ensemble de son temps de présence, au sein de la collectivité. Les traitements et le matériel nécessaire sont fournis par la famille.

Cette étape s'accompagne d'une réflexion commune sur l'accueil et de temps d'information voire de formation des équipes. Les procédures à suivre sont encadrées et revues régulièrement.

La contribution d'intervenants extérieurs peut avoir lieu si nécessaire, l'intérêt de l'enfant et la sécurité étant au cœur des réflexions.

L'accueil inclusif

Dans le même esprit de globalité et de concertation que le PAI, l'accueil d'enfants porteurs de handicap est favorisé dès lors que les conditions d'accueil sont compatibles avec les troubles de l'enfant.

La demande d'accueil en milieu collectif ordinaire peut venir de la famille ou des professionnels assurant le suivi de l'enfant. Elle se fait toujours dans l'intérêt de l'enfant et de sa famille. L'accueil crèche régulier ou occasionnel peut également avoir pour objectif le répit parental.

L'équipe est sensibilisée à l'accueil d'enfant porteur de handicap. Plusieurs professionnels ont suivi une formation sur l'accueil de l'enfant porteur de Trouble du Spectre Autistique (TSA), de troubles du neurodéveloppement (TND) ou de handicap au sens large. D'autres personnes de l'équipe seront formées sur les années à venir.

La présence au sein de l'équipe d'une infirmière puéricultrice et d'une infirmière Référent Santé Accueil Inclusif concoure, avec la collaboration Multi accueil-PMI, à accueillir l'enfant porteur de handicap et sa famille en prenant en compte tous les aspects de ses temps de vie. Le RSAI veille au bon déroulement de chacune des étapes de l'accueil.

Les réunions d'équipe et les séances d'Analyse de Pratique Professionnelles, veillent à coordonner la place et le positionnement de chacun.

Un temps d'échanges avec la famille et les personnes ressources (médecin, éducateurs, psychomotricien, orthophoniste, UNIDEP, CAMPS, SESSAD...) est mis en place pour préparer l'accueil et définir ensemble un projet individualisé.

Des intervenants peuvent venir sur des temps d'accueil dans le cadre d'une convention établie entre les différentes parties.

L'observation et la communication avec les différents acteurs sont les garants des bonnes conditions de l'accueil des enfants porteurs de handicaps et de leurs familles.

7. Projet développement durable

La sensibilisation de nos jeunes publics à leur environnement est un élément qui entre dans le sens de vie que l'on partage avec eux.

La vie de la crèche par les activités en extérieur, l'entretien du potager, les activités manuelles avec des objets réutilisés, la semaine du goût, provoquent autant de temps spontanés qui vont alimenter des habitudes de vie propice au développement durable.

Nous apportons aussi un regard plus durable à nos choix d'achat en évitant le plastique quand cela est possible et en privilégiant les filières courtes. Des produits naturels comme la lessive au savon noir sont progressivement mis en place.

Cet élan sera poursuivi sur les années à venir.

III. Le Projet d'accueil :

1. L'établissement et la composition de l'équipe

Le multi accueil « les 3 pommes » est organisé en 3 sections. L'équipe pluridisciplinaire est répartie de sorte que 3 agents soient présents auprès de chaque groupe d'enfant, dont au moins une auxiliaire puéricultrice. Les équipes sont fixes durant l'année et assurent ainsi la continuité d'accueil pour les enfants.

L'infirmière RSAI et l'EJE complètent les équipes et assurent également des temps d'observation et de propositions d'atelier.

Composition de l'équipe :

- 1 directrice, infirmière-puéricultrice
- 1 infirmière, Référente Santé Accueil Inclusif
- 1 éducatrice de jeunes enfants
- 4 auxiliaires de puériculture
- 5 aides auxiliaires de puériculture
- 1 assistante administrative
- 1 agent de cuisine

Sous la responsabilité de la directrice de l'établissement, les missions spécifiques des professionnelles sont les suivantes :

Directrice

La directrice du multi-accueil est responsable de l'Etablissement.

Elle assure la mise en œuvre des missions de l'Etablissement définies par l'article R180-1 du Décret du 1^{er} août 2000. *« Les établissements et les services d'accueil veillent à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement. Ils concourent à l'intégration sociale de ceux de ces enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Ils apportent leur aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale ».*

La directrice tient compte également des orientations de la politique de la Ville et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Elle doit disposer des qualifications requises et organiser le fonctionnement général de l'Etablissement dans le respect de ce même décret. Elle assure le management de ses équipes.

Elle assure les missions de direction : administrative, managériale et des missions opérationnelles concernant l'accueil des enfants : animation de la structure, organisation des soins et hygiène, relations aux familles et aux partenaires extérieurs.

Educatrice de Jeunes Enfants

Elle intervient dans un cadre éducatif, préventif et relationnel auprès du jeune enfant et de sa famille.

Elle favorise le développement moteur, affectif et intellectuel des enfants et veille à leur bien-être.

Elle stimule et coordonne au quotidien l'action éducative de l'équipe.

En lien avec la direction, l'EJE participe à la conception et à la mise en œuvre du projet pédagogique. Elle est le garant de l'application de ce projet au quotidien.

En cas d'absence de la Directrice, elle assure la continuité de la fonction de direction selon la procédure mise en place au sein de la crèche.

L'auxiliaire de puériculture

Elle prend soin de chaque enfant confié de façon adaptée et individualisée, dans le but de veiller à son bien-être, de favoriser son développement psycho-affectif, somatique et intellectuel dans le respect du projet d'établissement.

Ses tâches sont polyvalentes (soins à l'enfant, accueil des familles, mise en place d'activités, participation aux tâches courantes de l'établissement, hygiène du matériel).

L'aide auxiliaire de puériculture

Sous couverture d'une professionnelle diplômée (éducatrice de jeunes enfants ou auxiliaire de puériculture), elle prend soin de chaque enfant confié de façon adaptée et individualisée, dans le but de veiller à son bien-être, de favoriser son développement psycho-affectif, somatique et intellectuel dans le respect du projet d'établissement.

Ses tâches sont polyvalentes (soins à l'enfant, accueil des familles, mise en place d'activités, participation aux tâches courantes de l'établissement, hygiène du matériel).

Assistante administrative

En lien avec la direction, elle assure le fonctionnement administratif de la structure. Elle élabore les statistiques de fréquentation et autres données relatives à l'activité.

Elle participe aux procédures d'informations destinées aux organismes subventionnels.

Elle effectue la facturation.

Agent de cuisine

Elle assure les tâches de préparation des repas, élaborés par une diététicienne, d'approvisionnement et de lingerie.

2. La formation

Différents temps de formation permettent de nourrir le niveau de réflexion et les connaissances des membres de l'équipe.

Chaque agent réalise une fois par an, une formation selon un thème relatif à son propre parcours. Les thèmes sont définis lors de l'entretien annuel.

Une à deux fois par an une formation collective est mise en place dans le cadre des journées pédagogiques. Les thèmes choisis, permettent d'avancer et construire le projet pédagogique de la structure, en cohésion d'équipe.

Des séances d'Analyses de Pratique Professionnelles, réalisées par une psychologue dédiée à la petite enfance, ont lieu 7 fois par an. Ces temps permettent une prise de recul sur nos pratiques professionnelles et renforcent les orientations du projet pédagogique. Elles sont aussi un lieu de renouvellement des connaissances professionnelles.

Lors de situation particulière, elles aident les agents à trouver le meilleur accompagnement pour l'enfant et sa famille, en restant dans la bienveillance.

3. Les temps de réunions institutionnelles

Les temps de réunion d'équipe sont un élément indispensable au bon fonctionnement de la structure.

Différents types de réunions sont institués selon leurs objectifs :

- ✓ Les réunions de section :
Ont lieu une fois par mois entre chaque équipe de section, l'EJE et la direction. Elles ont pour but d'aborder le fonctionnement interne de la section, la mise en place du projet pédagogique et l'évolution de chaque enfant

- ✓ Les réunions de service :
Ont lieu une fois par trimestre en équipe complète. Elles ont pour but de travailler ensemble pour déterminer des actions communes (organisation des temps forts de l'année ; adaptation, semaine petite enfance...) et le projet pédagogique.

- ✓ Les points « flash » :
Ont lieu une fois par semaine. Ils durent 15 minutes. Un agent de chaque section est présent avec la direction. Son rôle est d'échanger des informations pratiques et logistiques (ex : besoin de passer une commande, intervention de technicien...).

L'articulation de ces réunions est ancrée donc notre fonctionnement institutionnel.

4. Les modalités d'inscription

Les familles ont la possibilité d'effectuer leur demande de place en crèche à tout moment, via un formulaire disponible à la crèche ainsi qu'à l'accueil de la Mairie. Elles peuvent également nous contacter en utilisant l'adresse mail de la crèche (disponible sur le site de la ville) et effectuer la démarche de façon « dématérialisée ».

Une rencontre préalable avec la direction peut avoir lieu afin d'accompagner la famille dans sa démarche.

La commission d'attribution des places, avec des critères définis et communiqués aux familles, a lieu une fois par an entre mars et avril pour la rentrée de septembre.

En cas de places disponibles en cours d'année, les demandes actives sont étudiées.

5. Les modalités de prise en charge

Les modalités de prise en charge visent à apporter la prestation la plus complète possible aux familles et à les accompagner dans leur quotidien de parents.

Le petit matériel de soins, les couches et les repas sont fournis par la structure. Les repas sont cuisinés en cuisine centrale puis acheminés en liaison chaude.

Une cuisinière attitrée à la crèche s'occupe de les préparer et rejoint ensuite la crèche pour finaliser les mixer et assurer la distribution. Elle veille également à observer la satisfaction des jeunes convives afin de faire évoluer les recettes.

Les mamans allaitant leur enfant peuvent poursuivre leur allaitement à la crèche. L'allaitement maternel est favorisé par la possibilité de venir allaiter durant le temps d'accueil. Un espace calme et intime est réservé à cet effet. La mise en place d'un protocole pour le transport, la conservation et l'utilisation du lait maternel, permet de s'adapter au choix des mamans en toute sécurité au niveau alimentaire.

Durant le temps d'accueil, l'état de santé de l'enfant peut connaître différents stades. Le cas échéant, les enfants malades sont accueillis au regard de leur état général et du risque de contagiosité. La poursuite de l'accueil est favorisée à chaque fois que la situation le permet.

IV. Le projet éducatif :

Notre projet éducatif est le reflet de notre projet pédagogique en évolution constante. Le socle de ce projet réside dans notre volonté d'accompagner chaque enfant et sa famille dans le respect de sa singularité et de son développement.

Les valeurs qui animent notre projet sont le respect et la confiance. Nous pouvons le décliner en axes principaux qui se concrétisent en actions.

Objectif 1 : Proposer un lieu de bien-être pour l'enfant qui lui apporte confort et sécurité affective

La période d'adaptation

Premiers instants de la vie à la crèche, cette étape est autant l'adaptation de l'enfant que celle de ses parents. Chacun doit se sentir accueilli, entendu et avoir le temps de prendre ses repères pour tisser la relation de confiance avec l'équipe.

Son organisation est pensée en équipe et accompagnée par les séances d'APP.

Le premier jour est une rencontre privilégiée où les parents restent avec leurs enfants. Durant une heure, une professionnelle est disponible exclusivement pour eux, afin d'échanger des habitudes de vie de l'enfant et de tous les ressentis qu'ils souhaitent partager. Le reste de la semaine se fera pas à pas, en concertation pour faire progresser les temps passés seul à la crèche pour l'enfant. Pour favoriser le lien et la continuité, une même professionnelle assurera la semaine d'adaptation.

Equipe comme direction, nous nous rendons disponibles et à l'écoute des familles tout au long de son accueil. Cette disponibilité poursuit le lien privilégié instauré durant l'adaptation.

Sécurité affective au quotidien

Le sentiment de sécurité affective est la condition indispensable pour le bien-être de l'enfant à la crèche et son élan d'exploration.

Les connaissances sur le lien d'attachement ont permis de mettre en place des actions précises dans le quotidien des enfants.

- ✓ Le Doudou de l'enfant, qui représente son objet transitionnel. Il lui permet d'assurer le lien rassurant, entre sa famille et la crèche. Ce besoin fondamental lié au lien d'attachement sera présent sur la totalité des années crèche. Ainsi, afin de permettre à chaque enfant d'accéder à son doudou dès qu'il en ressent le besoin et sans avoir à passer par un adulte, des pochettes à doudou sont disposées à la hauteur des enfants dans chaque section.
- ✓ Permettre à l'enfant de s'exprimer. Afin de répondre au mieux au besoin de l'enfant mais aussi de lui permettre d'avoir moins de frustration et de nourrir son « estime de soi », nous soutenons l'expression des enfants. Un travail autour des émotions est mis en place aux travers de différentes activités et nous commençons à mettre en place le « signé bébé ». Des signes simples du quotidien, issus de la langue des signes, sont effectués en même temps que nous prononçons le mot.

Rapidement les enfants se saisissent de ces signes pour s'exprimer eux même et faire entendre leur besoin, bien avant la prononciation de leurs premiers mots. Des formations auront lieu pour faire progresser notre pratique.

- ✓ Travail sur la continuité de soins. Pour contrer le morcellement de prise en charge au cours de la journée, la continuité de soins est favorisée. Ainsi même si une référence exclusive n'est pas présente, une même professionnelle s'occupera du même enfant sur la totalité d'un temps fort (Ex : lever-change-repas). Cela favorise la création du lien et l'échange.
- ✓ Positionnement du « Phare ». À tout moment de la journée les équipes s'organisent pour qu'un des agents soit disponible (à tour de rôle) auprès du groupe d'enfant. Cette professionnelle n'est pas en proposition d'activité, elle est assise auprès du groupe d'enfant et disponible pour les observer et veille sur le groupe tel un « phare ». Son positionnement est rassurant pour les enfants qui évoluent. Par son observation elle peut guider ses collègues pour répondre aux besoins des enfants (ex : signe de fatigue). Son positionnement lui permet également de gérer de façon réactive et adaptée les situations de conflits.
- ✓ Se repérer dans la journée et pouvoir anticiper les événements contribue au sentiment de sécurité de l'enfant. Répondre à ce besoin au regard de l'âge des enfants accueillis passe par la mise en place de rituels au moment clés de leur journée (ex : temps de chants pour se dire bonjour le matin) et l'utilisation de pictogramme pour illustrer le passage d'un moment de la journée à un autre (ex : temps de repas). L'équipe a créé un petit train de la journée pour que les enfants se projettent dans les différents moments. Ces outils sont d'autant plus indispensables lors d'accueil d'enfants porteurs de handicap tel que les troubles autistiques.

Objectif 2 : Favoriser l'exploration et l'expérimentation

La petite enfance est le moment de l'explosion des apprentissages et de l'émergence de la personnalité de l'enfant. Son développement dans les différentes dimensions (moteur, social, cognitif et personnel) est en plein essor. Nous veillons à accompagner et soutenir ces étapes en contribuant à l'autonomie de l'enfant. Cette autonomie allant participer au renforcement de l'estime de soi de l'enfant. Comme le révèlent les études sur les « 1000 premiers jours » ces instants seront la base qui les accompagnera tout au long de leur vie. Notre attention sur ce point s'exprime au travers des actions suivantes.

- ✓ Promotion de la motricité libre. Inspiré des études d'Emmi Pikler et des connaissances récentes du développement de l'enfant, l'accompagnement du développement moteur se fait dans le respect et l'application des concepts de motricité libre. L'observation de chaque enfant permet de lui fournir un environnement adapté pour soutenir le passage d'une phase à l'autre de son développement, sans faire à sa place. La liberté de mouvement est favorisée par des habits souples et le fait de rester pieds nus. Ces méthodes sont expliquées aux parents qui peuvent ainsi s'en saisir. Les propositions motrices sont variées.
- ✓ Porter une attention constante à l'égalité des genres. Au travers des propositions d'activités ou de notre langage nous veillons à permettre les mêmes explorations et les mêmes appropriations, à chaque enfant quel que soit son sexe.

Ainsi les déguisements sont variés et proposés sans distinction, les imagiers et livres sont renouvelés pour sortir des stéréotypes du passé.

- ✓ Organisation en itinérance ludique. Afin d'être au plus près des besoins des enfants à l'instant « T » et d'aider leur autonomie, nous favorisons les temps de libre circulation dans les espaces. Les locaux de la crèche se prêtent particulièrement bien à cette organisation, par la présence d'un atrium communiquant avec tous les espaces et d'une communication entre la section des moyens et des grands. Ainsi les portes restent ouvertes. Une proposition d'activité accompagnée par une professionnelle, est présente dans chaque espace et les enfants évoluent selon leurs envies. Une professionnelle mobile permet d'assurer les changes et soins nécessaires. Nous observons que les enfants se saisissent particulièrement bien de cette organisation. Les manifestations de frustrations et d'agressivité sont moindres sur ces temps.
- ✓ La découverte sensorielle. Afin d'être à l'écoute du besoin de découverte du corps que vivent les enfants en crèche, nous proposons des temps d'ateliers sensoriels. Ateliers Yoga, massage, snoezelen viennent éveiller les sens des tous petits et leur permettent d'expérimenter. Ces moments favorisent également le retour au calme et donc font le lien avec le travail sur les émotions.
- ✓ Eveil culturel et artistique. Nous attachons une place importante à la découverte d'activité artistique afin d'éveiller cette sensibilité, auprès de nos jeunes publics. Chaque semaine une musicienne vient animer des ateliers d'éveil sur l'ensemble des groupes. La manipulation des instruments par les enfants fait parti de ce temps. Nous entretenons une collaboration étroite avec la bibliothèque voisine. Des temps de lecture ont lieu ainsi que des découvertes libres. Enfin nous organisons la venue d'artiste pour la réalisation de spectacle adapté aux jeunes enfants.

Objectif 3 : Proposer un lieu propice à l'accompagnement de la fonction parentale

En tant que lieu d'accueil du jeune enfant nos missions prennent en compte la famille dans sa globalité. Ainsi nous veillons à être disponibles pour écouter et accompagner les familles durant leur accueil, comme nous l'avons évoqué lors de l'adaptation. La relation de confiance qui s'instaure est la condition de réussite à cette mission d'accompagnement. Les familles se saisissent régulièrement de cette possibilité pour évoquer le développement de leur enfant, une difficulté ou la demande de conseils.

Cela se traduit également par des actions de soutien à la parentalité, que nous favorisons par les mises en place et organisations suivantes :

- ✓ Participer à l'information. Nous mettons à dispositions des familles des informations pouvant contribuer à les aider dans leurs vies de parents : lien pour le site des « mille premier jours », informations sur les dates et lieu des cafés des parents et ateliers d'éveil proposé par la PMI, informations sur des événements régionaux (ex : salon des parentalités), informations sur les réseaux existants de soutien à la parentalité, numéros utiles (...)

- ✓ Faire le lien. Dans notre quotidien, nous veillons à nous rendre disponible pour les familles et à être dans une attitude d'écoute bienveillante. Lors de situations spécifiques et à la demande des familles, nous pouvons conseiller une orientation vers des lieux où elles pourront bénéficier de l'accompagnement qu'elles recherchent.

Objectif 4 : Accompagner l'enfant dans la découverte de son environnement

Accompagner l'enfant dans son développement ne serait pas complet si on ne prenait pas en compte l'environnement dans lequel il évolue. C'est pourquoi nous mettons au cœur de notre projet les deux aspects que cela comporte : le lien avec la nature et la découverte de leur lieu de vie.

Favoriser le lien de l'enfant avec la nature, c'est avant tout répondre à un besoin primaire. Ce lien est donc préservé dans sa vie à la crèche. Il s'illustre par les actions suivantes :

- ✓ Des temps en extérieurs sont proposés quotidiennement en dehors des perturbations météorologiques trop importantes. La connexion avec la nature est favorisée par des activités en lien avec les saisons et grâce au grand jardin dont dispose la crèche.
- ✓ L'utilisation d'élément naturel est incluse dans les activités manuelles (ex : pommes de pin)
- ✓ Un potager permet aux enfants de participer et d'observer la vie des plantes.
- ✓ La venue d'animaux est organisée sur les temps festifs de l'année (ex : mini ferme...)

L'environnement de l'enfant, c'est également son lieu de vie. Par les sorties et partenariats, nous œuvrons pour permettre aux enfants d'explorer leur quartier.

En dehors des visites à la bibliothèque, des temps au marché sont organisés ponctuellement pour donner l'occasion d'une balade.

Pour compléter les 4 objectifs que nous venons de présenter, il est important de rappeler la place de la réponse aux besoins de l'enfant.

Pour être disponible pour explorer, l'enfant a besoin de sécurité affective et d'avoir une réponse à ses besoins. Ainsi le bien-être physique et le confort font l'objet d'une vigilance constante. Le rôle du « phare » qui observe les enfants est important dans l'identification des besoins de ceux-ci.

Ces orientations pédagogiques, viennent donc compléter les actions de réponse aux besoins physiologiques des enfants, par les professionnelles.

V. Conclusion :

Pour conclure, notre projet est donc basé sur le respect de l'enfant et de sa famille et revendique le droit au bien-être. L'équipe se veut bienveillante et à l'écoute de tous, pour permettre l'épanouissement de chacun dont l'équipe elle-même.

Notre société évolue et les connaissances sur le développement de l'enfant s'enrichissent de nouvelles découvertes. Attentifs aux besoins des enfants et de leurs familles, nous continuerons à faire évoluer notre projet en équipe.

Aujourd'hui, le milieu de la Petite Enfance est sujet d'attention et de changements. Au regard de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, nous comptons tenir nos engagements de qualité d'accueil.